



Problème centrale de chauffage lors d'un achat de maison

Par **valou37**, le **26/09/2008** à **15:32**

Nous avons acheté récemment un pavillon et lors des visites effectuées on ne s'est pas étendu sur la centrale de chauffage. Or il s'avère qu'elle ne fonctionne pas du tout. Les vendeurs nous ont juste signalé oralement à l'entrée dans les lieux qu'ils n'ont jamais réussi à la faire fonctionner. Quels recours peut-on avoir ? et contre qui ? La maison a 5 cinq ans, est-ce que la garantie décennale peut être utilisée pour régler ce problème ? Merci d'avance si vous savez répondre.